



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H10

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BADIQUE Anthony	X			
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole	X			
DELAGRANGE Christophe	X			
DEMOULIN Robert			X	Mr Roland JACQUEMIN
GAUTHIER Hélène	X			
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
LIONNE Adeline	X			
MAGRIS Michelle	X			
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de voix délibératives : 15

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Agnès DARDAINE a été désignée secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2) **Approbation du compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 7 juillet 2020

Résultat du vote : 14 pour, 1 abstention, 0 contre

3) **Mise en place ILLIWAP :**

La municipalité va communiquer sur le prochain vezbook pour faire connaître l'application et demande à chacun d'en parler au sein du village.



4) **Le PLU** :

Le cabinet Ruez de Montbéliard s'occupe du dossier.

Un projet est en étude avec Neolia.

L'objectif est de finaliser le PLU dernier trimestre 2020.

5) **Le Personnel** :

• **Suppression Adjoint d'Animation**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison de la réorganisation des services par la nouvelle municipalité, il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 1er octobre 2020 d'un emploi d'adjoint d'animation principal territorial de 2ème classe sur la base d'un temps complet de 6.15/35 heures par semaine.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Accepte la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal territorial de 2ème classe sur la base d'un temps non complet de 6.15/35 heures par semaine et ce à compter du 1^{er} octobre 2020.

Résultat du vote : 8 pour, 1 abstention, 6 contres

• **Suppression d'un emploi d'adjoint administratif à hauteur de 30.5 h/ semaine et création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 35 h/semaine**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante a compétence en matière d'emplois, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En raison de la réorganisation des services, il convient de se prononcer sur la suppression à partir du 1^{er} octobre 2020 d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps non complet de 30.5/35 Heures par semaine et la création d'un emploi d'adjoint administratif sur la base d'un temps complet de 35/35 heures par semaine à partir du 1^{er} octobre 2020.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accepte** la suppression d'un emploi d'un adjoint administratif territorial au 1^{er} octobre 2020, sur la base d'un temps non complet de **30.5/ 35** heures hebdomadaires,
- **Crée** à l'organigramme du personnel permanent un emploi d'un adjoint administratif sur la base d'un temps complet de **35/ 35** heures hebdomadaires **à partir du 1^{er} octobre 2020**
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Résultat du vote : 10 pour, 1 abstention, 4 contres



Le conseil suggère de planifier un plan de formation pour Florence afin de gagner en compétence sur le poste.

Plan de formation pour acquérir des compétences pour ce poste

6) **La rentrée : école et périscolaire** :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les tarifs du périscolaire du mercredi à partir de septembre 2020. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)
- La journée avec sortie pédagogique : 15 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus) et 17 € (non allocataire)
- ½ Journée avec repas : 6.50 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €) ; 7 € (allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus) et 7.50 € (non allocataire)
- ½ Journée sans repas : 4.50€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 100 0€ et plus) et 5.50 € (non allocataire)
- ½ journée avec sortie pédagogique avec repas : 7.50 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 8 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 8.50 € (non allocataire)
- ½ journée avec sortie pédagogique sans repas : 5.50 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €) ; 6 € (allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus) et 7 € (non allocataire)
- Pour les extérieurs + 2 € la journée et 1.50 € la ½ journée.
- L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h : 1.75 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000 €) ; 2 € (allocataire CAF tranche QF de 1000 € et plus) et 2.50 € (non allocataire)
- Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le périscolaire 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Résultat du vote : 15 pour, abstention, contre

ECOLE : la rentrée s'est bien passée dans le respect des consignes sanitaires

PERISCOLAIRE : la nouvelle équipe est en place avec un succès de cette rentrée. Les effectifs sont importants les matin et soirs.

RESTAURATION SCOLAIRE : les effectifs sont au complet avec atteinte du maxi de 79 élèves sur quelques journées.

Il faudrait étudier la possibilité de deux services et voir avec sodexo pourquoi la livraison est en froid.

7) **Retours du questionnaire** :

Voierie – éducation (école) – sécurité (vitesse, sonore...) préoccupations principales

- La fibre est en cours d'installation. Les habitants doivent contacter leur opérateur.
- Problème de réseau téléphonique: étude pour la mise en place d'une antenne 4G possibilité évoquée sur le château d'eau



8) **Les Travaux :**

Nombreux devis en étude et offres de financements en attente (maxi 35 000.00 €)

- Réaménagement rue de charmois
- Entrée rue de Danjoutin
- Macadam sur le trottoir entre chez M. BADIQUE et M. CORNEILLE
- Moteur de la cloche médiane de l'église + contacteur
- Aires de retournement pour les camions poubelles
- Problème de chauffage SMA/ECOLE+ ANCIENNE ECOLE (étude à déposer avant le 15 septembre) réponse pour subvention pour le 30 septembre 2020

9) **La Forêt :**

Les affouages de l'année passée ne sont pas finalisés. Décision de ne pas faire de lots d'affouage cette année et redistribution des lots non faits.

Les habitants demandeurs doivent venir se présenter en mairie

10) **Gestion de la « Vézeloise » :**

Décision d'ouverture de la SMA à toutes les activités le 14 septembre 2020 dans le respect des consignes sanitaires covid19.

Présentation de la convention associations / mairie et du planning d'occupation et de tarification au prorata de présence.

11) **Questions diverses :**

CCAS repas des anciens prévu fin janvier 2021

Si la situation sanitaire ne le permet pas, Colis à la place du repas

&&&&& L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 28 &&&&&

Prochain conseil prévu mi-octobre